

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

Troisième trimestre 2017

Période close le 30 septembre 2017



TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS.....	4
OBJECTIFS	6
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ	6
REVUE OPÉRATIONNELLE	7
TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE	11
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	12
ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE	13
TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....	13
FINANCEMENT	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	15
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2017.....	15
FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2017.....	15
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS.....	16
ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....	16
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	17
ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT	18
APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES..	18
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	18
INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	18

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour la période close le 30 septembre 2017. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 22 novembre 2017, doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour l'exercice terminé le 30 septembre 2017 (les « états financiers »).

Les conventions comptables utilisées dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Les états financiers devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés et vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, qui ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens (\$ CA), sauf indication contraire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

Arianne s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et permis relatifs aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné sur tous les aspects importants.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne est une compagnie se concentrant sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS

- En novembre 2017, la Société a entrepris le travail nécessaire pour produire du concentré d'apatite supplémentaire. Arianne a pris cette mesure pour répondre à l'intérêt grandissant qu'elle a reçu de la part de clients éventuels cherchant à se procurer du concentré de haute pureté d'Arianne afin de réaliser des tests à grande échelle. Dans plusieurs cas, la demande accrue provient d'entreprises qui avaient initialement reçu des échantillons et qui cherchent maintenant à faire des tests avec des quantités considérablement plus importantes. De plus, la Société constate un intérêt croissant de la part d'entreprises européennes qui pourraient être touchées par la législation environnementale plus stricte et qui cherchent à diversifier leur approvisionnement vers un phosphate de haute pureté « plus propre ».
- En novembre 2017, la Société a reçu la confirmation, d'Environnement et Changement climatique Canada, qu'elle sera considérée comme une mine de métaux. La Société sera donc assujettie au Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM). Cela facilitera la gestion opérationnelle de la mine.
- En octobre 2017, la Société a effectué une vérification diligente avec des parties indépendantes qui sont venues évaluer et confirmer le projet du point de vue des prêteurs. Le rôle des parties indépendant était de soumettre le projet du Lac à Paul à un processus de vérification complet. Tous les aspects du projet : l'extraction, le traitement, les infrastructures et l'environnement ont fait l'objet d'une vérification. Les coûts estimés de construction et d'opération ont été intégrés dans un modèle financier qui permettra aux partenaires financiers d'évaluer leur intérêt à aller de l'avant et à participer au financement du projet. En conclusion, la Société a reçu un rapport positif des parties indépendantes. Enfin, dans le cadre du processus d'examen, une analyse indépendante du marché mondial du phosphate a été entreprise. Le rapport soutient le besoin de projets supplémentaires, car l'offre supplémentaire sera nécessaire si nous voulons répondre à la croissance persistante de la demande prévue au cours des prochaines années.
- En octobre 2017, la Société a annoncé qu'elle a complété son mémorandum d'information. Ce document est envoyé aux institutions financières qui ont manifesté un intérêt pour le projet et qui souhaitent évaluer la possibilité d'être inclus dans le consortium bancaire du financement du projet.
- En octobre 2017, la Société a annoncé que 2 de ses administrateurs joueront un rôle plus actif au sein de l'entreprise.

M. Dominique Bouchard, déjà membre du conseil d'administration, deviendra Vice-Président Exécutif et travaillera en étroite collaboration avec le Chef des Opérations d'Arianne et l'équipe basée à Chicoutimi. Il jouera un rôle actif dans de nombreuses activités quotidiennes et participera à différents mandats régionaux, provinciaux et nationaux. M. Siva Pillay jouera également un rôle plus actif, en étroite collaboration avec le Chef de la Direction, le Chef de la Direction Financière et les consultants d'Arianne en matière de financement de projet. M. Pillay est membre du conseil d'administration et Président du comité d'audit/finance d'Arianne.

- En Octobre 2017, la Société a annoncé, sujet à l’approbation des organismes de réglementation, le report de l’échéance des 1 184 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 16 octobre 2014 pour un produit brut total de 2 369 000 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d’acheter une action ordinaire d’Arianne au prix de 1,25 \$ l’action ordinaire jusqu’au 15 octobre 2017. Arianne a décidé de reporter l’échéance des bons de souscription au 15 octobre 2018.
- En août 2017, Arianne a annoncé qu’elle avait conclu la première tranche d’un financement par voie de placement privé, pour un produit brut de 2 306 000 \$. Selon les conditions du financement, Arianne a émis 2 882 500 unités au prix de 0,80 \$ l’unité. Chaque unité est composée d’une action ordinaire et d’un demi-bon de souscription d’action ordinaire (un bon entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d’acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ jusqu’au 22 août 2020. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») atteint ou dépasse à tout moment 1,60 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture des marchés, la Société sera en droit d’aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l’exercice des bons de souscription. Sur réception d’un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

En conjonction avec ce financement, Arianne a payé une commission de 184 480 \$ et a émis 230 600 bons de souscription incessibles permettent aux détenteurs d’acheter le même nombre d’actions ordinaires de la Société au prix de 0,80 \$ l’action jusqu’au 22 août 2020. Tous les titres émis aux termes du financement sont assujettis à une période de détention prévue par la réglementation applicable de quatre (4) mois et un (1) jour, qui prend fin le 23 décembre 2017.

- En juillet 2017, la Société a annoncé, sujet à l’approbation des organismes de réglementation, le report de l’échéance des 2,815,500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 31 juillet 2014 pour un produit brut total de 5 631 000\$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d’acheter une action ordinaire d’Arianne au prix de 1,25 \$ l’action ordinaire jusqu’au 31 juillet 2017. Arianne a décidé de reporter l’échéance des bons de souscription au 31 juillet 2018.

OBJECTIFS

À court terme, les objectifs stratégiques qui guident la gestion ainsi que les administrateurs de la Société peuvent être résumés comme suit:

- Réduire les coûts d'opération et de production ainsi que les dépenses en capital ;
- Signer une Entente sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations ;
- Aider le Port de Saguenay à sécuriser les permis environnementaux de l'« Agence canadienne d'évaluation environnementale » (ACEE) ;
- Sécuriser un financement pour la construction et le développement du projet du Lac à Paul.

À moyen terme, l'objectif de la Société reste de construire une mine de phosphate rentable qui va générer des retombées économiques et des avantages pour nos actionnaires ainsi que les parties prenantes dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et du Québec.

Étapes à venir

- Compléter des accords de partenariat et de financement;
- Continuer d'améliorer la valeur du projet grâce à l'optimisation du projet;
- Assister Port Saguenay à obtenir l'approbation de l'ACEE afin de commencer la construction du port maritime;
- Continuer les discussions avec les Premières Nations et de maintenir d'excellentes relations.

FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

En octobre 2013, Arianne a publié les résultats de l'étude de faisabilité du projet de mine de phosphate du Lac à Paul. L'étude de faisabilité décrit une mine à ciel ouvert, une usine de traitement du minerai, afin de produire du phosphate de haute qualité, et un système de transport, en vue d'acheminer le produit à l'année, à un port en eau profonde sur la rive nord de la rivière Saguenay.

Faits saillants de l'étude de faisabilité

- Valeur actualisée nette (« VAN ») de 1 910,1 M\$ US avant impôts à un taux d'actualisation de 8 %;
- Produits bruts, en dollars réels, de 16.1 milliards US et flux de trésorerie des activités opérationnelles de 7.4 milliards US;
- Taux de rendement interne (« TRI ») de 20,7 %, avec une période de récupération de l'investissement de 4,4 ans avant impôts et droits miniers;
- Durée de vie de la mine de 26 ans (excluant la pré-production) avec une production annuelle moyenne de concentré phosphaté de 3 millions de tonnes à une teneur de 38,6 % P_2O_5 et un taux de récupération moyen après traitement de 90,0 %;
- Coûts d'investissement initial du projet de 1 215M\$ US, soit 983 M\$ US pour la mine et 232 M\$ US pour le système de transport du concentré qui livrera le produit au port en eau profonde ouvert 365 jours par année sur la rivière Saguenay;

- Coût d'opération de 93,7 \$ US/tonne pour la durée de vie de la mine (c.-à-d. FOB au Port de Saguenay), soit une marge d'exploitation de 56 % et un prix de vente moyen de 213 \$/tonne au port;
- Ressources mesurées et indiquées de 590 millions de tonnes uniquement dans la zone Paul à une teneur moyenne de 7,13 % P_2O_5 avec une teneur de coupure de 4,0 % (ressources utilisées pour estimer les réserves minérales);
- 76 millions de tonnes de concentré vendable à 38,6 % P_2O_5 dans des réserves minérales prouvées et probables, en considérant une teneur de coupure de 3,5 % P_2O_5 , de 472,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 6,9 % P_2O_5 (à partir des ressources minérales de la zone Paul);
- Disponibilité de 115 mégawatts (MW) d'électricité confirmée par Hydro-Québec à la centrale de Chute-des-Passes située à 40 km de la mine.

REVUE OPÉRATIONNELLE

Production d'acide phosphorique

En juin 2017, la Société a signé un protocole d'entente avec un important producteur mondial d'acide sulfurique afin d'explorer la possibilité de mettre en place, en aval aux opérations déjà existantes de ce producteur, une usine qui produirait de l'acide phosphorique. Le protocole d'entente permettra aux deux sociétés de mettre en commun leurs connaissances respectives du marché et de déterminer la meilleure façon de faire avancer le partenariat. Les coûts, la logistique et les marchés visés continueront d'être analysés afin de maximiser le plein potentiel du partenariat. La capacité, le produit final et l'emplacement seront étudiés de manière à mieux évaluer la faisabilité et les décisions concernant ce partenariat seront effectuées à partir de cette analyse. À la suite de ces études, Arianne a fourni un modèle économique au partenaire potentiel.

Potentiel de croissance

En raison d'activités d'exploration supplémentaires complétées en 2014, Arianne a été en mesure d'identifier des nouvelles ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 12,5 millions de tonnes à 6,31 % P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) sur l'Extension Est de la Zone Paul. De plus, une nouvelle estimation des ressources, suite à la mise à jour du modèle géologique de la Zone Paul et de son extension ouest, équivaut maintenant à 690 millions de tonnes à 7,18% P_2O_5 (teneur de coupure à 4,0 % P_2O_5) dans la catégorie mesurées et indiquées ⁽¹⁾. Au total, la mise à jour de l'estimation des ressources d'Arianne de 2015 montre maintenant des ressources mesurées et indiquées ⁽¹⁾ de 703 Mt à 7,16% de P_2O_5 avec une teneur de coupure à 4.0% P_2O_5 . La Zone Paul et ses deux extensions sont toujours ouvertes sur les côtés est et ouest ainsi qu'en profondeur.

Autres zones minéralisées en apatite

Cinq autres dépôts avec des ressources ont été identifiés sur les titres miniers d'Arianne. La zone Manouane contient des ressources mesurées et indiquées⁽¹⁾ estimées à 164 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,88% P₂O₅ (teneur de coupure à 2,43% P₂O₅). La zone 2 contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 64 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 4,55% P₂O₅ (teneur de coupure à 2,43% P₂O₅). La zone Nicole contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 78 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,34% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅). La zone Traverse contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 17 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,98% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅). Finalement, la zone TraMan Sud contient des ressources présumées ⁽¹⁾ estimées à 146 millions de tonnes avec une teneur moyenne de 5,30% P₂O₅ (teneur de coupure à 3,5% P₂O₅).

De nombreuses autres zones minéralisées en apatite ont été identifiées sur le projet du Lac à Paul (MiniPaul, Lucie, Lise, Naja, TraMan Nord et Turc). Des forages au diamant ont été effectués sur certaines de ces zones (i.e., Lucie, Lise, et Naja) et ont démontré un excellent potentiel.

Infrastructures

Le projet est situé à 240 km au nord de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, au Québec (Canada). Cette région diversifiée possède une bonne infrastructure et une base industrielle avec un bassin d'emploi de haute qualité. Les infrastructures existantes à proximité du projet comprennent une centrale hydroélectrique d'une capacité suffisante à l'alimentation du projet, un bon réseau routier et un accès à l'eau profonde.

Le projet du Lac à Paul sera alimenté par 129MW d'électricité fournis par Hydro-Québec, à partir du système électrique de Rio Tinto Alcan de la centrale de Chute-des-Passes, située à 40 km du projet. Une sous-station réductrice de tension, de 345 kV à 161 kV, sera construite à Chute-des-Passes. Cette nouvelle sous-station fournira l'électricité à partir d'une ligne de transmission de 161 kV.

D'intérêt pour Arianne, dans le Plan économique du Québec 2016-2017, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une mesure visant à favoriser les investissements pour les entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »). L'aide versée sous forme de réduction des coûts d'électricité permettra un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % du coût des investissements admissibles des entreprises, soit :

- 40 % des investissements admissibles réalisés;
- 10 % additionnel pour une réduction de 20 % de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Cette aide correspondra à une réduction maximale de 20 % de la facture d'électricité pour une durée maximale de quatre ans par projet.

Arianne est en pourparlers avec le gouvernement provincial afin d'obtenir une réduction du coût d'énergie pendant les 4 premières années d'opération.

⁽¹⁾ Mise en garde: Les ressources minérales présentées ici ne sont pas des réserves minérales, car elles n'ont pas été démontrées par une étude de viabilité économique. Des travaux additionnels sont nécessaires afin de convertir ces ressources minérales en réserves minérales. Il n'est pas certain que de futurs travaux d'exploration résultent à catégoriser les ressources présumées en ressources indiquées ou mesurées.

Transport du concentré phosphaté

Le concentré phosphaté sera transporté par camion à partir du site de la mine, vers les chemins forestiers déjà existants, jusqu'à un centre de transbordement localisé près de la rive nord de la rivière Saguenay. Les différentes études réalisées ont mené, en juin 2014, à la sélection et la présentation d'un scénario utilisant les chemins forestiers R-253 et R-200 sur les Monts-Valin et situant le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord.

En lien avec le décret du gouvernement du Québec, reçu le 22 décembre 2015, Arianne travaille sur le tracé de la route avec les différentes parties prenantes afin d'optimiser celui-ci et de réduire son impact social.

Arianne a récemment signé un protocole d'entente avec le Groupe Alfred Boivin concernant le transport du concentré de phosphate de haute pureté. Ce protocole d'entente prévoit un volet de recherche et développement pour la sélection du camion et la création de la remorque.

Métallurgie

Les essais réalisés en 2013 pour l'étude de faisabilité démontraient la possibilité de produire un concentré d'apatite contenant 38.6% de P_2O_5 avec un taux de récupération de 90%. Des tests additionnels réalisés à la demande de clients potentiels, ont permis d'améliorer sensiblement la qualité du concentré, en diminuant la teneur de certains contaminants, réduisant ainsi le ratio des éléments mineurs (REM), qui passe de 0.089 à 0.030. Ces essais nous ont permis de produire plus d'une tonne de concentré ayant un teneur de 40% P_2O_5 , qui sera identifié "Arianne 40®".

Des protocoles d'entente bénéfiques pour le projet du Lac à Paul

L'équipe d'Arianne travaille sans relâche afin de sécuriser différents aspects de son projet. Pour ce faire, six protocoles d'entente ont été signés entre Arianne et des fournisseurs clés pour le développement du projet du Lac à Paul.

1. Le premier protocole d'entente prévoit des discussions concernant l'utilisation, par Arianne, des navires desservant Rio Tinto pour acheminer son concentré phosphaté aux marchés internationaux. Ce partenariat permettra ainsi de renforcer l'aspect économique du projet tout en limitant les impacts environnementaux;
2. Le second protocole d'entente avec la compagnie Constructions Proco Inc. vise l'ingénierie de structure et l'architecture des bâtiments d'acier, ainsi que la construction de l'usine de traitement, des bâtiments de services et du bâtiment d'entreposage de la pile de minerai de réserve sur le site. Cette entente fera du projet Lac à Paul, un projet prêt à démarrer avec une certitude quant aux coûts et échéanciers;
3. Le troisième protocole d'entente entre Arianne et ABB se rattache à l'ingénierie, l'approvisionnement et les services de soutien en solutions d'électrification intégrée et d'automatisation minière. Cette entente fera donc d'ABB un partenaire ayant à la fois les capacités techniques et le réseau financier requis afin de prêter assistance dans le développement du projet;

Ces trois partenariats s'inscrivent dans la stratégie d'Arianne à conserver le plein contrôle de l'évolution et des coûts de développement. Dans le cadre de cet accord, ABB s'est également engagée à porter assistance à Arianne avec des possibilités de stratégies financières et a déjà introduit le projet Lac à Paul à l'Agence de crédit Swiss Export (« ECA ») SERV;

4. Le quatrième protocole d'entente a été signé avec une coentreprise formée par SNC et Cegertec pour agir en tant que consultant en gestion de projet pour fournir un soutien et une bonne coordination dans l'élaboration du projet;
5. Le cinquième protocole d'entente a été signé avec FLSmidth pour fournir tous les équipements de production ainsi que de l'ingénierie pour la future usine, en collaboration avec les différents fournisseurs clés impliqués dans le développement du projet Lac à Paul. Dans le cadre de cet accord, FLSmidth s'est également engagée à porter assistance à Arianne avec des possibilités de stratégies financières et a déjà introduit le projet Lac à Paul à l'Agence de crédit à l'agence de crédit danoise Eksport Kredit Fonden (EKF);
6. Le sixième protocole d'entente a été signé avec le Groupe Alfred Boivin (« GAB ») pour le transport du concentré de phosphate de haute pureté de la Société entre le site minier du Lac à Paul et le terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay;
7. Le dernier protocole d'entente a été signé avec un important producteur mondial d'acide sulfurique afin d'explorer la possibilité de mettre en place, en aval aux opérations déjà existantes de ce producteur, une usine qui produirait de l'acide phosphorique.

Ces partenariats s'inscrivent dans la stratégie d'Arianne d'avoir un contrôle total sur le cours et le coût du développement.

Premières Nations

Les négociations avec les trois communautés des Premières Nations touchées par le projet du Lac à Paul, Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh, ont mené à la signature, en 2015, d'une entente de coopération pour la phase d'exploration et de pré-construction du projet du Lac à Paul. Cette entente est utilisée comme cadre pour régir les relations entre Arianne et les trois communautés, conformément à nos intentions mutuelles, afin de construire une relation basée sur la coopération et le respect mutuel, dans le cadre de l'élaboration du projet du Lac à Paul. L'Entente de coopération définit également les bases de négociation dans lesquels Arianne et les trois communautés ont accepté de travailler ensemble et de maintenir des voies de communication efficaces pour soutenir les objectifs communs.

En 2017, les deux parties ont convenu de commencer les négociations de l'ERA. De nombreuses réunions ont eu lieu à cette fin avec les représentants de ces trois communautés.

Relations avec les communautés du Saguenay-Lac-St-Jean

Parallèlement aux travaux en cours, la Société entretient des relations soutenues avec les intervenants sociaux et politiques de la région, ainsi qu'avec les groupes ou personnes directement concernées par le projet. Les relations avec les communautés ont toujours été primordiales pour Arianne. La Société s'est engagée à maintenir une communication ouverte avec l'ensemble des communautés touchées par le projet du Lac à Paul. En 2015, conformément à la *Loi sur les mines* du gouvernement du Québec, Arianne a créé un comité de suivi composé de membres indépendants provenant de différents milieux de la communauté régionale.

Depuis le début de 2017, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux concernés par le projet.

Analyse des retombées économiques

En février 2014, la firme d'experts Raymond Chabot Grant Thornton a déposé à la Société les résultats de son étude portant sur les retombées économiques de la réalisation du projet du Lac à Paul. L'analyse confirme que les retombées économiques importantes augmenteront la richesse collective en accroissant

le revenu moyen des travailleurs de la région, tout en favorisant l'éclosion d'une nouvelle grappe de sous-traitants miniers dans la région, en plus de diversifier l'économie régionale des secteurs traditionnels de la forêt et de l'aluminium.

Ce projet générera aussi l'arrivée de nouveaux résidents et d'une main-d'œuvre possédant des expertises minières, de même que des occasions pour les établissements d'enseignement de la région. Arianne collabore avec tous les acteurs concernés, incluant les communautés autochtones, afin que ce projet permette à nos collectivités de croître et de devenir encore plus concurrentielles.

Port de Saguenay

Le Port de Saguenay et Arianne coopéreront dans la construction d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay à la limite de Sainte-Rose-du-Nord.

Au cours du second trimestre de 2016, Port de Saguenay a soumis l'Étude d'impact environnemental (EIE) à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). L'étude a été examinée par les experts de l'Agence durant le reste de l'année 2016. Au cours des deux premiers trimestres de 2017, la Société a répondu à la première série de questions de l'ACEE.

Ce projet a été lancé comme un complément au projet du Lac à Paul. L'objectif du projet de Port de Saguenay est de répondre aux besoins d'Arianne pour l'expédition du concentré de phosphate vers les marchés étrangers.

Acceptabilité sociale

En 2015, afin de minimiser et compenser l'impact du transport du concentré de phosphate pour les résidents de la Zec Martin-Valin et du Lac Neil, la Société a signé un accord avec ces parties.

TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

L'exploitation de roches phosphatées en Amérique du Nord est en baisse, avec un déficit réel au Canada et aux États-Unis de 4 millions de tonnes par année et ce déficit augmentera jusqu'à 8 millions de tonnes par année en 2020. La demande globale pour le phosphate est en augmentation de 3% par année en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riche en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité. Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine qui pourra les approvisionner. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux récents en Amérique du Nord, il y a une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour la roche de phosphate de pureté supérieure, comme celui d'Arianne, devrait augmenter.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluation et compensation des gaz à effet de serre

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Arianne compense ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en investissant dans des projets de développement durable et d'innovation.

Les activités d'Arianne, au cours du troisième trimestre 2017, ont entraîné l'émission de 8 tonnes d'équivalents CO₂ (Tableau 1).

Tableau 1 : GES émis par champ d'activité de la Société au cours du troisième trimestre 2017(en tonnes).

	Total	Administration et transport terrain
Travaux et représentations	8	8
Pourcentage (%)	100 %	100%

Tableau 2 : Bilan des compensations d'Arianne au 30 septembre 2017

Émissions	Tonnes
1999-2010	867
2011	222
2012	963
2013	100
2014	2 070
2015	37
2016 ⁽¹⁾	207
2017 ⁽¹⁾	39
Équivalent financier	4 259
Prix/tonne CO ₂ (\$/tonne)	18,74
Montant à compenser (\$)	79 814
Montants déjà investis	\$
Global TraPs 2011	5 181
UQAC — Chaire Éco-conseil	4 240
Global TraPs 2012	3 490
Bourse de recherche 2012-2014	27 000
Carbone Boréal 2012	37
Biopierre	1 000
Totaux investis	40 948
Compensation supplémentaire à investir	38 866

- (1) Arianne Phosphate s'est engagée à compenser ses gaz à effet pour la période d'exploration. La phase d'exploration s'est terminée après avoir obtenu le décret ministériel du Gouvernement du Québec en décembre 2015. La Société continuera à quantifier et publier ses GES sans toutefois les compenser.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2017, l'actif total est plus élevé qu'au 31 décembre 2016. Ceci est principalement dû à une hausse des actifs de prospection et d'évaluation de 48 438 536 \$ en 2017, comparativement à 44 741 815 \$ en 2016, et à l'exercice des options pour acquérir le terrain à St-Fulgence pour le port, compensé par la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, du crédit d'impôt lié aux ressources et aux crédits d'impôt miniers à recevoir.

Les créiteurs et charges à payer au 30 septembre 2017, ont diminué, passant de 1 976 203 \$ en 2016 à 1 797 083 \$ en 2017. Les passifs non courants au 30 septembre 2017, d'un montant de 6 068 810 \$, sont supérieurs à ceux du 31 décembre 2016 qui s'élevaient à 5 793 944 \$. Ceci s'explique par les intérêts et l'amortissement des frais de financement de la dette, ainsi qu'aux impôts différés. À la fin du 30 septembre 2017, la Société n'a plus de disponibilité sur la ligne de crédit non renouvelable.

TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées à ses passifs financiers. Le solde de trésorerie de la Société, au 30 septembre 2017, était de 1 465 127 \$, et elle dispose d'un crédit d'impôt relatif aux ressources et un crédit d'impôts miniers à recevoir de 248 883 \$.

Selon les estimations de dépenses courantes pour le développement du projet en 2017, la Société prévoit qu'elle aura besoin de financement supplémentaire au cours de 2018. Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Flux de trésorerie provenant de (affecté à)	30 septembre 2017 \$	30 septembre 2016 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 950 289)	(2 047 678)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 271 575)	(83 559)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 221 864)	(2 131 237)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(895 246)	(1 720 459)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 353 193	6 559 605
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(763 917)	2 707 909

Activités opérationnelles

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 1,95 M \$ (millions) comparé à 2,0 M \$ pour la même période en 2016. La Société a dépensé le même montant en 2017 qu'en 2016 pour générer ses activités. La variation du fonds

de roulement hors trésorerie de 1,3 M \$ est supérieur comparé à 0,1 M \$ en 2016 dû à un montant supérieur des créditeurs et charges à payer à la fin du trimestre.

Activités d'investissement

Pour la période terminée le 30 septembre 2017, la trésorerie utilisée dans les activités d'investissement s'est chiffrée à 0,9 M \$, ce qui reflète les dépenses pour les actifs de prospection et d'évaluation de 1,5 M\$ compensées par des crédits d'impôt reçus de 0,7 M \$. Au cours du troisième trimestre de 2016, les actifs de prospection et d'évaluation ont augmenté de 1,7 M \$.

Activités de financement

Pour la période terminée le 30 septembre 2017, la société a utilisé un total de 0,2 M \$ sur la ligne de crédit existante et 1 M \$ sur la ligne de crédit clôturée en avril 2017. La société a reçu un produit de 2,1 M \$ provenant du placement privé, déduction faite des frais d'émission d'actions de 0,2 M \$.

FINANCEMENT

Financement

Selon les conditions du financement, Arianne a émis 2 882 500 unités au prix de 0,80 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 22 août 2020. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») atteint ou dépasse à tout moment 1,60 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture des marchés, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

Fonds de roulement

Au 30 septembre 2017, le fonds de roulement négatif est de 19 691 884 \$ comparé à un fonds de roulement négatif de 15 439 763 \$ au 31 décembre 2016. En mars 2017, Arianne avait confirmation qu'elle recevrait 248 883 \$ du crédit d'impôt relatif aux ressources et au crédit d'impôt minier lié à l'année 2015 et a reçu jusqu'à présent 666 739 \$.

En juillet 2017, Revenu Québec a émis un préavis défavorable qui conteste et refuse le crédit d'impôt de 2012 demandé par la Société. En conséquence, la Société a radié 940 692 \$ pour les crédits d'impôt relatifs aux ressources et crédits d'impôt miniers à recevoir. Arianne ne croit pas que cette évaluation est exacte et entend la contester.

La direction estime que le fonds de roulement à la fin du troisième trimestre de 2017 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 30 septembre 2018. Pour ces raisons, il existe un doute quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement pour 2018. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 décembre 2015	31 mars 2016	30 juin 2016	30 septembre 2016	31 décembre 2016	31 mars 2017	30 juin 2017	30 septembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(1 035 145)	(849 935)	(766 015)	(826 516)	(732 702)	(799 705)	(780 394)	(800,930)
Perte par action de base et diluée	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,01)

Pour chaque trimestre des exercices 2015, 2016 et 2017, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

Avec le projet maintenant en phase de financement, les dépenses en 2017 sont inférieures à celles engagées pendant la phase d'exploration.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2017

La perte nette pour la période de trois mois close le 30 septembre 2017 est de 800 930 \$ comparée à une perte nette de 826 519 \$ pour la période terminée le 30 septembre 2016.

La perte opérationnelle en 2017 de 698 268 \$ est inférieure comparée à celle de la même période de 2016 soit 803 753 \$. Cela s'explique principalement par le montant moins élevé des honoraires professionnels et de consultants, en partie compensé par le salaire capitalisé dans les actifs de prospection et d'évaluation, puisque ces salaires sont qualifiés en tant que développement du projet minier admissible au crédit d'impôt minier à recevoir.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2017

La perte nette pour la période de neuf mois complétée le 30 septembre 2017 est de 2 381 029 \$ comparativement à la perte nette de la même période en 2016 de 2 442 470 \$.

La perte d'exploitation en 2017 de 2 185 273 \$ est inférieure à celle de 2016 (2 385 313 \$). La diminution entre 2017 et 2016 s'explique par la diminution du niveau d'activité, réduisant les salaires et les avantages sociaux (diminution de 214 068 \$).

La diminution de la perte nette et de la perte d'exploitation entre les troisièmes trimestres 2016 et 2017 est expliquée par le fait que la Société s'est concentrée sur le financement du projet qui mènera à la construction et l'exploitation de la mine du Lac à Paul.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les transactions suivantes se sont produites au cours de la période close le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2016.

	2017 \$	2016 \$
Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	79 439	100 185
Honoraires de gestion	72 250	29 750
	151 689	129 935
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	<u>317 677</u>	366 347
	469 366	496 282
Solde inclus dans les créiteurs et charges à payer	-	-

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef des opérations, du vice-président exploration et relations avec les Premières nations et du vice-président exécutif.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif de prospection et d'évaluation s'élèvent à 175 363 \$ (78 405 \$ en 2016).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 31 décembre 2016, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 septembre 2017, les indemnités de départ se seraient élevées à 950 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction aient choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société sont vendus à une « entité sans lien de dépendance » survenue le 30 septembre 2017, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 200 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités).

Suite à la nomination de Brian Ostroff à titre d'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée, car elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans la présente note.

ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers, soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 377 508 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes des projets.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi et la location du camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
30 septembre 2017	38 535	131 517	-	170 502

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 septembre 2017 :

	Valeur	Flux de			
	comptable	trésorerie	0 à 12 mois	12 à 24 mois	Plus de 24
	\$	\$	\$	\$	mois
					\$
Créditeurs et					
charges à payer	1 797 083	1 797 083	1 797 083	-	-
Lignes de crédit	20 082 999	20 260 533	20 260 533	-	-
Prêt	3 681 203	4 760 625	328 000	326 356	4 106 268

ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 3 octobre 2017, la Société a modifié les termes et conditions des 1 184 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 16 octobre 2014 pour un produit brut total de 2 369 000 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 15 octobre 2017. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 15 octobre 2018. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée. Arianne enverra aux détenteurs des bons de souscription un avis du report de l'échéance. La juste valeur des bons de souscription étendus a été estimée à 22 609 \$ compte tenu de la juste valeur des bons de souscription originaux existant à la date de la modification, selon le modèle de Black-Scholes, et sera comptabilisée comme une augmentation du déficit pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2017.

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, exigent que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 et un résumé des estimations et jugements comptables déterminants est présenté à la note 4 des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers intérimaires consolidés résumés pour la période close le 30 septembre 2017.

INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 22 novembre 2017, 100 530 580 actions ordinaires sont émises et en circulation. De plus, il y a 5 936 167 options d'achat d'actions, 17 438 750 bons de souscription et 361 800 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Jean-Sébastien David
Jean-Sébastien David
Chef des opérations (COO)

(s) Jim Cowley
Jim Cowley
Chef de la direction financière intérimaire
(CFO) et Administrateur

Conseil d'administration et dirigeants

Jean Lamarre, Président du conseil d'administration
Dominique Bouchard, Vice-Président exécutif du conseil d'administration
Brian Ostroff, Administrateur et Chef de la direction
Jim Cowley, Administrateur et Chef des finances intérimaire
Steven L. Pinney, Administrateur
Dave DeBiasio, Administrateur
Siva J. Pillay, Administrateur
Marco Gagnon, Administrateur

Jean-Sébastien David, Chef des opérations
Daniel Boulianne, Vice-président Exploration et relations avec les premières nations

Symboles boursiers

DAN : TSX-V (Canada)
JE9N : FSE (Allemagne)
DRRSF : OTC (USA)

Siège social

393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Tél. : (418) 549-7316
Fax : (418) 549-5750
Courriel : info@arianne-inc.com